



# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2009 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

**Secrétaire : M. MASSET Daniel**

**Excusés : M. BROUANT Jean Louis**

- **M. SIVADE Albert a donné pouvoir à M. DAUDINET Marc**
- **M. LAMONTRE Jacques a donné pouvoir à M. LAMONTRE Michel**

## ***I. SEDHM***

Le Conseil Municipal confirme les dernières délibérations prises lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2009 :

- effacement des lignes aériennes sur SEMOUTIERS et MON TSAON ;

Monsieur le Maire précise que suite aux nombreuses études de l'Avant Projet demandées par de nombreuses communes non suivies de travaux, le SEDHM décide de demander le paiement d'un forfait de 1 000 € par commune pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la réalisation des études d'effacement de réseaux.

Monsieur le Maire indique également qu'il sera indispensable de « coupler » ces travaux avec l'installation des compteurs d'eaux en limite de propriété.

## ***II. PARTICIPATION VOIRIES ET RESEAUX (PVR)***

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime de la participation pour voiries et réseaux autorisant à mettre à la charge des propriétaires le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions et conjointement d'étendre cette participation aux réseaux d'assainissement, réseaux électriques et réseaux Télécom. Le montant sera fixé ultérieurement.

Il sera indexé tous les 5 ans en fonction de l'indice coût de la construction et rajouté le cas échéant à la PVR assainissement.

## ***III. PARTICIPATION RACCORDEMENT EGOUT***

Après avoir entendu les diverses explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en place les participations pour le raccordement à l'égout public.

## ***IV. TRANSPORTS SCOLAIRES***

N'ayant plus d'activités de transport depuis plusieurs années, le Conseil Municipal :

- décide la dissolution du budget annexe des transports scolaires ;
- décide que l'excédent sera reversé à la commune ;
- vote une décision modificative au compte 657.

## ***V. Décision Modificative N°1***

- Modification de la délibération du 21 décembre 2001 relative à la rémunération de la secrétaire concernant ce poste ;
- Budget transports scolaires M14 sera reversé au budget communal :

## **VI. BUDGET**

Suite à un courrier de la préfecture concernant le contrôle des budgets, il est nécessaire de voter les décisions modificatives suivantes :

### **FONCTIONNEMENT :**

Article 65542	Frais de scolarité	- 1 000 €
Article 6558	Frais de scolarité	+ 1 000 €

Article 7391173	PVA	2 414 €
Article 61523	Voies et réseaux	2 414 €

Article 7311	Contributions Directes	+ 96 359 €
Article 7311	Contributions Directes	- 95 461 €
Article 6231	Annonces et insertion	+ 898 €

Comptabilité M49

### **MONTSAON**

Article 6373	Redevance pour pollution d'origine domestique	- 1 897 €
Article 6374	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	- 1 579 €

Article 701249	Redevance pour pollution d'origine domestique	+ 1 897 €
Article 706129	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 1 579 €

Comptabilité M49

### **SEMOUTIERS**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>20 545</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>42 226</b>
<b>Recettes :</b>	<b>20 545</b>	<b>Recettes :</b>	<b>42 226</b>

La municipalité vote à l'unanimité les dispositions énoncées.

## **VII. DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la parcelle ZV 74 Les Rieppes 27000 m<sup>2</sup> appartenant à M. GUGLIELMINO SUEUR et vendue à M. MENETRIER.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur :

- la parcelle située à « La Favière » YC 29 de 12 a 91 ca.
- La parcelle cadastrée AE 151 de 8 a 99 ca
- La parcelle cadastrée YC 22 de 24 a 50

## **VIII. OUVERTURE DE CREDIT OU PRET**

Monsieur le Maire indique que les travaux du lotissement « Les Rieppes » sont terminés et qu'en attendant les subventions il convient de se procurer une trésorerie. Après étude et proposition de diverses banques, le Conseil Municipal décide de procéder à un emprunt d'une année.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des services compétents.

## **IX. ASSOCIATION FONCIERE DE MONTSAON**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance émanant de M. DEVILLIERS Philippe président de l'association foncière de Montsaon sollicitant la commune afin de savoir le devenir du chemin communal desservant le nouveau cimetière à l'entrée de Montsaon.

Monsieur le Maire indique que lors du remembrement de Montsaon il avait indiqué que ce dernier devait être renforcé pour permettre le passage des engins types agricoles ou camions pour éviter la traversée du village, des devis avaient été sollicités auprès de l'entreprise ayant réalisée les travaux de l'association foncière.

Mais devant le coût de réalisation (38 000 € à l'époque).le Conseil Municipal (délibération du 31 mars 2005) avait décidé de se consacrer au développement de l'école souhaitée par les membres des 2 villages.

Toutefois, il apparaît opportun de modifier le plus rapidement possible le PLU de Montsaon. En effet ce chemin longe diverses parcelles qui feront l'objet d'un aménagement à moyen terme –construction- et devra obligatoirement être refait.

Monsieur le Maire se rendra à la prochaine réunion de l'Association Foncière de Montsaon afin de clarifier cette situation et de faire procéder à certains bornages et aménagement. La situation du chemin communal longeant le château d'eau sera examinée.

## **X. CHASSE**

Le coefficient de révision pour les baux de chasse 2009/2010 est de 10,39 par rapport à 2008.

Monsieur FABRE : 5 331.94 €

Sté chasse Montsaon : 107.66 €

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

✚ Monsieur le Maire fait le point sur les travaux sur la ZA des Rieppes et précise que l'inauguration aura lieu en septembre 2009 et que les conseillers de l'époque de la création de cette zone seront invités ainsi que de nombreuses personnalités.

✚ une réunion sera organisée à la salle des fêtes de SEMOUTIERS avec les affouagistes des 2 villages, la présence de tous est indispensable.(des convocations individuelles seront envoyées aux intéressés.

✚ Monsieur le Maire fait le point sur la situation des employés communaux

✚ Monsieur le Maire fait le bilan des diverses réunions qu'il a eu avec la DDE pour la suite de l'enquête et diagnostic assainissement, et précise que l'objectif est de pouvoir réaliser un nouveau système d'assainissement et être opérationnel pour fin 2011.

✚ Monsieur le Maire souhaite intervenir sur la réunion ANDRA –CEDRA et indique que la réunion prévue le 24 juin 2009 a été annulée suite à la non parution du décret gouvernemental précisant les lieux concernés par cette implantation.

En effet l'ANDRA ne pouvait se déplacer tant que le gouvernement n'a pas statuer. Un débat ne peut avoir lieu que s'il y a des personnes pour en débattre. Monsieur le Maire indique également que cette réunion devait s'effectuer uniquement avec les personnes concernées par cette information : a savoir : les habitants de nos 2 villages

✚ Monsieur le maire souligne qu'il a eu un entretien avec le propriétaire de TRUCKERLAND et souligne l'impératif de trouver du terrain afin d'agrandir le parking du restaurant.

✚ le LUDOBUS sera présent « *salle polyvalente* » à SEMOUTIERS LE **9 JUILLET DE 9 A 17 H.**

✚ Monsieur le Maire et ses Conseillers ont examiné la situation du cours de tennis et des informations complémentaires sont sollicitées.

✚ Le jury national des maisons fleuries sera présent à MONTSAON le 11 août 2009.

## **Manifestation du 14 juillet 2009**

### **Le 13 juillet**

**21 h 30** Bal gratuit qui sera suivi d'un feu d'artifice qui terminera la soirée

### **Le 14 juillet**

**15 h 00** Rassemblement place du Monument aux Morts de SEMOUTIERS  
Dépôt de gerbe

**15 h 30** Vin d'honneur

**16 h 00** Ouverture des jeux :

Quad

Balade en poney

Château gonflable

Pêche à la ligne

Jeux de quilles hommes et femmes

Grenouille